

## du chauffage au bois



### Dans l'air du temps

**En remplaçant votre vieux chauffage au bois, vous contribuerez à améliorer la qualité de l'air du territoire tout en vous chauffant plus efficacement.**

La Prime air bois a justement été pensée pour accompagner les habitants de Vienne Condrieu Agglomération à passer à l'action ! L'objectif d'ici 2030 est de réduire de 50 % les émissions de particules fines sur le territoire.

REPLACEZ VOTRE **ANCIEN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS**

LA PRIME QUI TOMBE

# Pile Poêle !



agence@eciproque.fr

**+ D'INFOS**



[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

## LES BONNES RAISONS

### de s'équiper d'un appareil de chauffage au bois performant



- + D'ÉCONOMIE ET DE PERFORMANCE**  
3 fois moins de bois consommé



- + DE CONFORT ET DE SÉCURITÉ**  
Une chaleur plus diffuse et un feu mieux maîtrisé



- + POUR MA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE L'AIR**  
30 fois moins d'émissions de particules fines



#### COMMENT SAVOIR SI VOUS DEVEZ CHANGER VOTRE CHAUFFAGE BOIS ?

Tous les appareils datant d'avant 2002 et toutes les cheminées ouvertes sont concernés car considérés comme non performants.

## QUELLES SONT LES ÉTAPES À SUIVRE ?

### La démarche est simple !

#### 1 Renseignez-vous

Pour savoir si vous pouvez bénéficier de la prime, obtenir des conseils pour remplir votre dossier de demande d'aide ou vous renseigner sur les différents appareils éligibles.

→ **AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) :**  
04 76 23 53 50 ou [primeairbois-agglo@ageden38.org](mailto:primeairbois-agglo@ageden38.org)

#### 2 Retirez le dossier de demande

Il vous suffit de le télécharger sur le site : [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

#### 3 Déposez votre demande

Une fois le dossier rempli, adressez-le :

→ **Par mail :** [primeairbois-agglo@ageden38.org](mailto:primeairbois-agglo@ageden38.org)

→ **Par courrier :** AGEDEN • Prime air bois

Vienne Condrieu Agglomération • 14, avenue Benoît Frachon, 38400 Saint-Martin-d'Hères

**Attention :** ne pas signer de devis avant la validation de votre dossier !



## La Prime Air Bois À LA LOUPE

Le montant de la prime proposée par Vienne Condrieu Agglomération est de **700 €**, auquel peut s'ajouter une bonification de **800 €** sous conditions de revenus (soit une prime totale de **1 500 €**).

La Prime air bois est cumulable avec la prime de transition énergétique (*MaPrimeRénov'*), l'éco-prêt à taux zéro (*éco-PTZ*) et le dispositif des certificats d'économies d'énergie (*CEE*).

**Au total, certains ménages peuvent bénéficier jusqu'à 4 500 € d'aides publiques.**

## QUELLES SONT LES CONDITIONS ?

- **Être un particulier**, résidant dans l'une des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération.
- **Occuper une résidence principale** achevée depuis plus de deux ans.
- **Remplacer votre cheminée** ouverte ou **vos poêle** installé avant 2002.
- **Choisir un nouveau poêle ou un insert** disposant au minimum du label Flamme Verte ou équivalent (*liste des appareils labellisés Flamme Verte disponible sur le site [www.flammeverte.org](http://www.flammeverte.org) ou registre ADEME*).
- **Faire réaliser votre installation par un professionnel qualifié** RGE (*Reconnu Garant de l'Environnement*), Quali'Bois par Qualit'EnR ou Qualibat'EnR Bois (*liste des professionnels disponible sur le site [france-renov.gouv.fr/annuaire-rge](http://france-renov.gouv.fr/annuaire-rge)*).
- **Vous engager** à faire détruire votre ancien appareil de chauffage au bois.

Financé par



[www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)



## Exemples de FINANCEMENT

### FAMILLE CYBÈLE

Composée de **6 personnes**

2 adultes et 4 enfants

**Revenu annuel : 24 000 €**

Elle remplace un insert bois de 1994 par un poêle à bois. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 4 100 €. Cette famille va pouvoir bénéficier d'un accompagnement à hauteur de 100 % d'aides publiques.

**Reste à charge : 0 €**

### FAMILLE ODÉON

Composée de **4 personnes**

2 adultes et 2 enfants

**Revenu annuel : 37 000 €**

Elle remplace un appareil à bûches de 1999 par un poêle à bois dernière génération. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 6 000 €. Cette famille bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 61 % d'aides publiques.

**Reste à charge : 2 330 €**

### FAMILLE LIVIE

Composée de **2 personnes**

Retraités

**Revenu annuel : 55 000 €**

Elle remplace un foyer ouvert par un poêle à granulés. Le coût total de l'opération (*matériel et pose*) est de 5 600 €. Ce couple bénéficiera d'un accompagnement à hauteur de 16 % d'aides publiques.

**Reste à charge : 4 730 €**

**Ces exemples de financement cumulent la Prime Air Bois, Ma prime Rénov' et les CEE (Certificats d'économie d'énergie).**